NL/SS



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

JOURNEE O'PASSO
THEATRE D'IVRY – ANTOINE VITEZ
RUE SIMON DEREURE (V.C.)
RUE AUGUSTE BLANQUI (V.C.)
RUE JEAN-BAPTISTE CLEMENT (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que le Théâtre d'Ivry Antoine Vitez sis 1 rue Simon Dereure – 94200 Ivry-sur-Seine organise à l'occasion de la fête de la musique une journée « o'passo » le 21 juin 2023,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler la rue Simon Dereure et les rues alentour nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1:

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes le 21 juin 2023 de 12 heures jusqu'à 23 heures :

> Rue Simon Dereure:

- Interdiction de circuler à tous les véhicules sur toute la longueur de la voie,
- Interdiction de stationner à tous les véhicules des deux côtés de la chaussée sauf aux deux véhicules stationnés sur la chaussée aux deux extrémités de la manifestation,

> Rue Auguste Blanqui:

- Interdiction de circuler à tous les véhicules sauf aux riverains,
- Etablissement d'un double sens de circulation <u>pour les riverains uniquement</u> afin de permettre les entrées et sorties de parking,
- Interdiction de stationner au droit du n°9, sauf pour les véhicules techniques liés au théâtre,
- Limitation de vitesse à 30 km/h,



- > Rue Jean-Baptiste Clément :
- Interdiction de circuler à tous les véhicules sauf aux riverains,
- Etablissement d'un double sens de circulation <u>pour les riverains uniquement</u> pour permettre les entrées et sorties de parking,
- Interdiction de stationner au droit du n°13,
- Limitation de vitesse à 30 km/h.

ARTICLE 2:

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité du Théâtre d'Ivry Antoine Vitez.

ARTICLE 3:

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4:

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant la Brigade des sapeurs-pompiers d'Ivry s/Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre
- Théâtre d'Ivry Antoine Vitez 1 rue Simon Dereure 94200 Ivry-sur-Seine.

FAIT EN MAIRIE, LE 7 4 MA! 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur 5 Et par délégatic Clément Pecque Adjoint au Main

PUBLIE SUR ivry94.fr LE 2 5 MAI 2023 RY-ORINE AND SERVE

Jes July

Pour extrait certifié conforme au registre des arrêtés municipaux LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE Pour le Maire, la Responsable du service Déplacements Stationnement Direction Espaces Publics

Nathalie Leberthon